

DÉPLOYER LES MESURES D'URGENCE



01. Réparation primaire

- Mise en place de barrage flottant
- Ecrémage d'hydrocarbures
- Curage sol souillé
- Elimination des poissons morts
- Gestion des espèces invasives



02. Qualification du préjudice écologique

- Niveau de gravité du dommage
- Evaluation de la capacité de résilience
- Définition des pertes intermédiaires



03. Identification des mesures de réparation

- Conception des mesures de réparation
- Recherche de sites éligibles à la réparation



04. Détermination des gains

- Ratio pertes/gains
- Calcul des surfaces des sites de réparation
- Dimensionnement des mesures de réparation



05. Mise en œuvre de la réparation

- Sécurisation du foncier (Fiducie, ORE, etc.)
- Travaux de restauration écologique
- Suivi du rétablissement écologique
- Gestion et adaptation des mesures de réparation



RÉPARATION du préjudice écologique

CONCEVOIR LES MESURES DE RÉPARATION